

Parc éolien
à Saint Hilaire du Maine



**ICI PROCHAINEMENT
PARC ÉOLIEN DE
SAINT-HILAIRE-DU-MAINE**

Maire d'ouvrage :
Ferme éolienne de Saint-Hilaire-du-Maine
2 rue de l'Île à Ernée
53 90000
37000 Tréhouze Cedex 5
France

Caractéristiques générales :
Commune : Saint-Hilaire-du-Maine (53)
Nombre d'éoliennes : 42
Puissance d'une éolienne : 3 MW et 2,4 MW
Hauteur du mât : 98m (éolienne 1) ;
100m (éoliennes 2, 3 et 4)
Diamètre du rotor : 117m

Entrepreneur principal :
ABO WIND
ABO Wind
2, rue de l'Île, Ernée
53 90000
37000 Tréhouze Cedex 5
France

Bureaux d'études et de contrôle :

--	--	--

Budget 20 21



Maison de Santé
Pluridisciplinaire à Ernée

**Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire
24 avenue de Paris - 53500 ERNEE**

MAITRISE D'OEUVRE

MAITRISE PROJET : TRICOT ARCHITECTURE 35 400 LORVILLE DU DESERT 02 99 37 14 14	TRICOT ARCHITECTURE 35 400 LORVILLE DU DESERT 02 99 37 14 14	BUREAU DE CONTRÔLE : SOCOTEC LAVAL 888 rue Choiseul 02 93 95 64 07
ANES CONCEPT 888 rue Choiseul 02 93 95 64 07	THALEM 21 rue de la République 02 99 37 14 14	COORDINATEUR S.P.S. : SOCOTEC LAVAL 888 rue Choiseul 02 93 95 64 07



Introduction	1
Présentation et vote du Budget Principal	2
Budget Annexe « Gestion et traitement des déchets »	10
Budget annexe « Réseau de chaleur »	14
Budget annexe « Eau en Régie »	15
Budget annexe « Assainissement en régie »	18
Budget annexe « Eau en DSP »	20
Budget annexe « Assainissement en DSP »	21
Budget annexe « Assainissement non collectif – SPANC »	22
Tableau des effectifs	23

Introduction

La présentation des Budgets 2021 de la Communauté de communes s'organise en plusieurs temps.

Le Conseil communautaire du 21 décembre examine les budgets suivants :

- Le budget principal de la CCE ;
- Le budget annexe « Gestion et traitement des déchets » ;
- Le budget annexe "Réseau de chaleur"
- Le Budget annexe « Eau potable en régie »
- Le Budget annexe « Eau potable en DSP »
- Le Budget annexe « Assainissement collectif en régie »
- Le Budget annexe « Assainissement collectif en DSP »
- Le Budget annexe « Assainissement non collectif »

La séance du Conseil communautaire du 01 février 2021 permettra l'examen des budgets annexes des zones d'activités et la séance du 08 mars 2021 sera l'occasion d'affecter les résultats 2020.

Un contexte inédit de préparation budgétaire

Le vote des budgets en décembre permet de donner une plus grande lisibilité dans le vote des crédits.

Le budget 2021 aura été préparé conformément aux ambitions politiques présentées dans le Débat d'Orientation Budgétaire et le Plan Pluriannuel d'Investissement. Il est marqué par l'impact financier de la crise sanitaire.

Les recettes de la Communauté de communes affichent une baisse importante de l'ordre de 300 000 €, représentant 5% des recettes de la Communauté de communes. Cette baisse importante rend l'équilibre de l'exercice 2020, avant reprise des résultats, précaire. A ce stade, certains éléments n'ont pas été intégré au budget 2021 et notamment les subventions aux associations (montant 2020 de 114 350 €) ou le maintien des permanences du Point Rénovation Info Services.

L'objectif aura été de maintenir une bonne capacité d'investissement afin de préparer l'avenir du territoire à hauteur de 7,8 Millions d'euros pour l'année 2021 sur le budget principal. En prenant en considération l'ensemble des budget, l'investissement de la Communauté de communes pour l'année 2021 représente plus de 12 millions d'euros.

Présentation et vote du Budget Principal

PARTIE 1 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 8 633 129,60 €

Le tableau ci-dessous récapitule les crédits inscrits en 2021, comparé au vote du budget 2020.

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2020			BP 2021	Variation BP 2021/2020
		BP	DM	total		
011	charges à caractère général	1 445 350,68	-11 745,79	1 433 604,89	1 433 274,00	-0,84%
012	charges de personnel	2 338 365,00	4 000,00	2 342 365,00	2 377 459,00	1,67%
014	Atténuation de produits	1 816 834,00	-1 500,82	1 815 333,18	1 758 217,00	-3,23%
65	autres charges de gestion courante	867 225,14	105 024,48	972 249,62	874 630,69	0,85%
66	charges financières	223 919,35	0,00	223 919,35	191 624,98	-14,42%
67	charges exceptionnelles	0,00	440 765,77	440 765,77	0,00	
022	dépenses imprévues	174 786,83	-98 994,03	75 792,80	102 652,25	-41,27%
TOTAL DEPENSES REELLES		6 866 481,00	437 549,61	7 304 030,61	6 737 857,92	-1,87%
023	virement à la section d'investissement		2 172 278,27	2 172 278,27	0,00	
042	dotations aux amortissements	1 855 647,12	7 521,31	1 863 168,43	1 895 271,68	2,14%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		1 855 647,12	2 179 799,58	4 035 446,70	1 895 271,68	2,14%
TOTAL DEPENSES		8 722 128,12	2 617 349,19	11 339 477,31	8 633 129,60	-1,02%
013	Atténuation de charges	0,00		0,00	12 525,00	
70	produits des services	721 143,70		721 143,70	594 853,00	-17,51%
73	Impôts et taxes	4 913 069,37	70 246,00	4 983 315,37	4 822 267,00	-1,85%
74	dotations et participations	1 442 106,00	123 109,00	1 565 215,00	1 518 840,00	5,32%
75	autres produits de gestion courante	1 255 006,00	-224 578,15	1 030 427,85	1 267 407,00	0,99%
77	produits exceptionnels	0,00	62 765,21	62 765,21	8 460,00	
78	reprise sur provisions	0,00	12 244,23	12 244,23	0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		8 331 325,07	43 786,29	8 375 111,36	8 224 352,00	-1,28%
042	Reprise sur subventions	390 803,05	11 238,00	402 041,05	408 777,60	4,60%
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE		390 803,05	11 238,00	402 041,05	408 777,60	4,60%
002	Excédent de fonctionnement		2 562 324,90	2 562 324,90		
TOTAL RECETTES		8 722 128,12	2 617 349,19	11 339 477,31	8 633 129,60	-1,02%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1 433 274 €

Ce chapitre est légèrement au-dessous des prévisions votées à l'étape du BP 2020. Sur le document présenté, les références à 2020 reprennent les Décisions modificatives budgétaires. Il avait été procédé à des réajustements de crédits au cours de l'année afin de financer les dispositifs de soutien à l'économie. Les montants indiqués dans le BP 2021 reprennent le fonctionnement en année normale.

Les principales évolutions sont les suivantes :

Article 6041 – achats d'études : Une étude préalable à la mise en place d'une OPAH est budgétée pour 25 000 € ainsi que la prévision d'une étude sur le schéma directeur Énergie dans le cadre du PCAET à hauteur de 22 000 €, financé à hauteur de 70 % par l'ADEME.

Article 6042 - autres prestations de services : cet article comprend pour une grande partie les spectacles de la saison et animations du réseau des bibliothèques budgétisé sur une année pleine avec quelques reports de spectacles de la 3^e annulés en 2020. Par ailleurs, des actions de sensibilisation et d'animation scolaires sont prévus dans le cadre du PCAET.

Article 60611 et 60612 (eau, énergie, électricité) sont en diminution du fait notamment d'économies réalisées sur l'AquaFitness et la prévision d'un mois de fermeture de l'établissement.

Article 615228 – entretien, réparations autres bâtiments : La reprise des travaux à l'Aquafitness a été réalisée en 2020 pour 28 000 € au titre d'un sinistre indemnisé du même montant. Il est également prévu des dépenses moindres dans l'entretien du parc locatif (- 20 000 €). La Communauté de communes a changé une partie des pompes à chaleur installées sur les logements HQE et va engager un programme important de rénovation des logements les plus anciens. Le parc ayant également tendance à diminuer du fait des ventes, il est programmé des dépenses moindres en 2021.

Article 61558 – entretien autres biens mobiliers est en augmentation du fait du remplacement du sable de 2 filtres de l'Aquafitness pour un montant de 26 000€.

Article 6161 – assurances : Il s'agit de l'ensemble des contrats d'assurance contractés par la collectivité (RC – dommages aux biens – PJ – flotte véhicules – parc logements locatifs) Pour 2021, l'assurance « Dommages aux biens » est en forte augmentation du fait d'une sinistralité importante ces dernières années. La compagnie d'assurance a accepté de maintenir le contrat sous réserve d'une augmentation de la prime d'assurance. Le contrat passera de 14 720 € à 19 129 €. Les principaux sinistres concernaient des dégradations sur l'aire d'accueil des gens du voyage, des vols à l'usine d'eau et à l'AquaFitness et les conséquences des inondations de 2018 à l'usine d'eau. Le montant total d'indemnisation entre 2018 et 2020 s'élève à 47 400 €.

Article 6226 Honoraires : Diminution qui s'explique par le fait que des honoraires de l'ordre de 20 000 € ont été versés en 2020 pour la rémunération de commissaires enquêteurs dans le cadre du PLUi.

Article 6237 – publications : L'article prévoit la création de nouveaux sets de tables à disposition des restaurateurs.

Article 6247 – transports collectifs : le montant avait été diminué du fait des transports non réalisés en 2020. Il s'agit principalement de la prise en charge des transports collectifs à destination des scolaires pour l'AquaFitness, le Ciné-enfants et les spectacles de la saison culturelle. Le montant 2021 revient au niveau habituel de prise en charge.

Articles 62875, 62876, 62878 : les différences concernent des affectations de crédits, notamment à destination de Mayenne Communauté pour le portage du GAL LEADER.

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 2 377 459 € contre 2 338 365,00 € en 2019 soit + 1.65%

Outre les évolutions statutaires, l'augmentation pour 2021 se justifie pour l'essentiel par :

- La création des postes suivants :
 - Administrateur réseaux et télécoms
 - Agent technique polyvalent en charge des gens du voyage et de l'entretien extérieur du siège de la CCE
 - Passage à temps complet d'un des 3 agents d'entretien de l'AquaFitness

- La perspective des créations de poste suivants :
 - Un poste à temps plein sur 9 mois pour la mise en œuvre d'une opération de revitalisation des territoires / OPAH financé à hauteur de 75% dans le cadre de l'appel à projet « Petites villes de demain »
 - animateur « réseau local entreprises » à mi-temps (financé à hauteur de 50% dans le cadre de l'appel à projet « Économie circulaire » porté par l'ADEME)
 - Un poste de Conseiller en Énergie Partagé mutualisé financé à hauteur de 24 000 € par l'ADEME

Par ailleurs, deux postes sont transférés du budget principal au Centre intercommunal d'Action sociale.

Chapitre 014 - Atténuations de produits : 1 758 217 € contre 1 816 834 € en 2020

Ce chapitre prend en considération les attributions de compensation ainsi que la dotation de solidarité communautaire versées aux communes.

Les montants ont été évalués à la baisse en considérant :

- L'adhésion de 5 communes supplémentaires au service commun « Systèmes d'information » au 01/01/2021. Le nombre de communes en sera donc de 8 et le service sera complet.

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 874 630.69 €

Ce chapitre retrace pour l'essentiel :

- Les indemnités et cotisations sociales des élus
- Le financement du SDIS (service départemental d'Incendie et de Secours) pour 436 243.69 €, laquelle contribution a augmenté de 0.39% par rapport à 2020 ; pour rappel, la contribution au SDIS avait été transférée des communes vers la Communauté de communes au 01/01/2014 sur la base des contributions par les communes en 2013, soit 378 870 € (+57 373 € à la charge de la Communauté de communes) ;
- Une subvention du CIAS de l'Ernée pour 130 000 €, lui permettant de gérer, animer et coordonner l'action sociale intercommunale à l'échelle du territoire de l'Ernée (transfert de la compétence Espace France Services au CIAS à compter du 01/01/2021). La subvention 2020 était de 44 000 €.
- Le reversement de la taxe GEMAPI perçue en impositions directes (article 7346) dans le cadre d'une gestion déléguée à titre principal au Syndicat de Bassin

Ce chapitre sera abondé lors de la reprise des résultats 2020 afin de permettre :

- De voter des subventions de fonctionnement aux associations contribuant au dynamisme culturel et sportif sur le territoire de l'Ernée et éventuellement pour d'autres événements.

Par ailleurs le compte 6542 : créances éteintes sera alimenté par DM au fur et à mesure des dossiers présentés au cours de l'année 2021.

Chapitre 66 - Charges financières : 191 624.98 €

Mécaniquement ce chapitre est en baisse car aucun nouvel emprunt n'a été réalisé en 2020.

L'ensemble des investissements ont été autofinancés. Comme évoqué dans le débat d'orientations budgétaires, le budget principal affiche un désendettement progressif depuis 8 ans (diminution de l'encours de 40%)

Pour autant, certains projets économiques démarrés en 2020 feront l'objet de réalisations d'emprunts en 2021 (ELEKTO, TIM). La prévision liée aux premières échéances de remboursements au cours de l'année 2021 n'a pas été intégré au budget pour le moment, tout comme l'évolution des loyers qui y seront affectés.

Chapitre 022- Dépenses imprévues : 102 652,25 €

Ce chapitre sera ajusté en fonction de la reprise des résultats. Il reste notamment des crédits à évaluer (subventions aux associations, transfert vers les budgets annexes des zones d'activités, ...)

Chapitre 023 - Virement à la Section d'Investissement : 0 €

Pas de virement pour l'instant vers la section d'investissement.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 895 271,68 €

Il s'agit des amortissements comptables des acquisitions, travaux et études réalisés en investissement. Malgré un montant provisoire qui ne tient pas compte des travaux qui seront intégrés au 31/12/2020, ce chapitre affiche une augmentation constante, ce qui montre un dynamisme de la collectivité sur sa politique d'investissement. Un réajustement sera effectué à l'issue de la clôture de l'exercice 2020 par décision modificative budgétaire.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En attente des notifications des bases fiscales et de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), des recettes « provisoires » ont été inscrites à ce budget, estimées suivant les tendances connues à ce jour. Des ajustements seront effectués tout au long de l'année en fonction des notifications définitives.

Chapitre 70- Produit des services : 594 853 €

Ce chapitre affiche la plus forte baisse du budget.

Au sein de ce chapitre, nous retrouvons à la fois les recettes perçues par les services communautaires (Aquafitness de l'Ernée, saison culturelle, gens du voyage, école de musique, chasse étang neuf...), les remboursements de charges de personnel ainsi que les remboursements des frais divers.

Ainsi, pour l'année 2021, il est prévu :

- Une baisse des recettes des participations à l'École de Musique (diminution des élèves)

- Une baisse significative des recettes à l'Aquafitness compte tenu du report des abonnements liés à la crise sanitaire ; face à l'incertitude sur les mois à venir, la budgétisation se veut volontariste, tous les moyens seront déployés (nouveaux équipements, offres promotionnelles...) pour relancer l'activité dès qu'il en sera possible (baisse de l'ordre de 150 000 € sur 2021).

Par ailleurs, ce chapitre prévoit :

- Des recouvrements dans le cadre de la mise à disposition de personnel :
 - o Vers les budgets SPIC (eau-assainissement et gestion des déchets) ainsi que vers le budget CIAS, afin de permettre plus de transparence entre budgets
 - o Recouvrement à hauteur de 22% pour le poste PCAET auprès des CC de Mayenne et du Bocage correspondant à la coordination et le suivi des plans climats finalisés sur chaque communauté de communes.
- Des remboursements de frais :
 - o Par les budgets SPIC (art. 70872) pour 78 000 € : eau/électricité – frais postaux, téléphonie – service informatique ainsi qu'une partie du service ingénierie-voirie mutualisé
 - o Par le budget du CIAS pour 11 500 € (art. 70873)
 - o Par les communes pour 11 450 € (art. 70875)
 - o Par les occupants des MSP, Pépinière et aire d'accueil (eau, électricité, ménage) pour 34 000 €
 - o Par les entreprises occupant des ateliers relais en crédit-bail ou bail commercial au titre des taxes foncières supportées par la collectivité pour 48 700 €

Chapitre 73- Impôts et taxes : 4 822 267 €

Ces contributions ont été budgétées sur la base des montants évalués par la DDFIP, soit :

- Une diminution des recettes de CVAE pour 35 000 €
- Une diminution des recettes de la CFE de l'ordre de 115 000 €
- Une recette du fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) sur la base du droit commun en référence à l'année 2020, sachant que la recette encaissée en 2020 tenait compte d'une répartition "dérogatoire libre" entre les communes et la CCE afin de financer en partie les aides du fonds d'urgence créé par la CCE en faveur des artisans et commerçants.

Une augmentation de l'IFER (Impôt Forfaitaire des entreprises de réseaux) a été intégrée à hauteur de 43 000 € dans le budget du fait de la mise en service du parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine.

Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations : 1 518 840 €

La DGF a été inscrite sur la base des chiffres 2020. Le projet de loi de finances 2021 prévoit une enveloppe constante au niveau national avec un dispositif de péréquation entre collectivités. A terme, la diminution du versement des attributions de compensation aux communes, l'évolution de la redevance ordures ménagères et l'intégration de la redevance assainissement (depuis 2020) sont des indicateurs qui permettront d'améliorer notre coefficient d'intégration fiscale (CIF) et qui devraient avoir un effet positif dans le calcul de la DGF.

Les compensations de l'Etat sur la fiscalité directe sont proposées pour un montant global de 307 537 € correspondant aux recettes 2020 en l'attente de la notification.

Ce chapitre retrace aussi les recettes de fonctionnement attendues par les partenaires en accompagnement des différences compétences développées au sein de la collectivité :

- Subventions Etat : 91 500 € ventilés comme suit :
 - o Fonds FNADT et inter-opérateurs pour le fonctionnement de Maison France Services (MFS) à hauteur de 30 000 €, laquelle somme est reverser dans le cadre de la subvention au CIAS puisque cette dernière va assurer la compétence au 01/01/2021
 - o Soutien financier à la création du poste ORT à hauteur de 75% soit 22 500 €
 - o Soutien financier de 39 000 € pour l'étude sur le schéma directeur Energie et la création du poste Conseiller en Energie Partagée
- Subventions Département : 172 700 €
 - o Les services culturels pour 134 200 € (saison 3'E, réseau lecture et Ecole de musique) sans changement par rapport à 2020.

- Un reliquat de participation de 38 500 € au titre du fonds d'urgence créé en 2020 pour l'aide aux artisans et commerçants, lequel est lié aux aides versés en décembre et janvier au titre de la 2^{ème} vague de la crise sanitaire (financé par le budget 2020)
- Subvention Région : 23 402 €
 - Participation au titre de la saison culturelle 3'E
 - Soutien financier à la création du poste d'animateur entreprises à mi-temps

Chapitre 75- Autres produits de gestion courante : 1 267 407 €

Les loyers (revenus des immeubles) sont budgétisés sur une année pleine pour un montant global de 1 262 407 € dont :

Logements sociaux	444 500 €
Ateliers relais	671 825 €
Pépinière d'entreprises	68 832 €
Maisons de santé	77 250 €

Ces montants tiennent compte :

- De la vacance de quelques logements
- De la mise en place des loyers pour l'atelier Imprim'Ernée Création au 01/01/2021

Le tableau présenté ci-après récapitule les dépenses et recettes par service, permettant de calculer l'épargne brute disponible.

SERVICES	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT PREVISIONNEL
POLE RESSOURCES/DIRECTION GENERALE	1 169 895,98	87 610,00	-1 082 285,98
<i>Fonctionnement services généraux</i>	1 108 208,98	87 610,00	-1 020 598,98
<i>Communication transversale</i>	61 687,00		-61 687,00
POLE DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE	465 130,00	1 005 667,00	540 537,00
<i>Développement économique compris remboursement dette (*)</i>	263 800,00	844 157,00	580 357,00
<i>Maisons de Santé Pluridisciplinaires</i>	43 700,00	95 250,00	51 550,00
<i>Développement touristique et soutien aux évènement sportifs</i>	78 220,00	22 785,00	-55 435,00
<i>Aire d'accueil et terrains familiaux</i>	79 410,00	43 475,00	-35 935,00
POLE AMENAGEMENT/URBANISME	403 560,00	478 250,00	74 690,00
<i>ADS</i>	104 080,00		-104 080,00
<i>PLANIFICATION URBANISME</i>	89 250,00	26 250,00	-63 000,00
<i>PLUI</i>	5 670,00		-5 670,00
<i>SIG</i>	51 900,00		-51 900,00
<i>HABITAT/LOGEMENT compris remboursement dette (*)</i>	152 660,00	452 000,00	299 340,00
POLE DEVELOPPEMETN CULTUREL	980 500,00	235 585,00	-744 915,00
<i>Ecole de musique compris Studio</i>	471 270,00	88 583,00	-382 687,00
<i>Saison culturelle</i>	382 098,00	135 002,00	-247 096,00
<i>Réseau lecture</i>	127 132,00	12 000,00	-115 132,00
AQUAFITNESS DE L'ERNEE (*)	929 490,00	276 085,00	-653 405,00
SUBVENTION CIAS - fonctionnement actions sociales	130 000,00	30 000,00	-100 000,00
ENVIRONNEMENT - PCAET	137 100,00	53 300,00	-83 800,00
SERVICE VOIRIE-INGENIERIE	169 400,00	42 000,00	-127 400,00
SERVICES PERISCOLAIRES	48 169,00	0,00	-48 169,00
SERVICE INCENDIE - SDIS	436 243,69	0,00	-436 243,69
REMBOURSEMENT DETTE PROPRE (*)	7 500,00		-7 500,00
FISCALITE - DOTATIONS	1 758 217,00	6 015 855,00	4 257 638,00
TOTAL	6 635 205,67	8 224 352,00	1 589 146,33

(*) dont remboursement intérêts des emprunts

L'épargne brute dégagée de 1 589 146.33 € permet :

- le remboursement du capital de la dette prévu en investissement à hauteur de 920 000 €
- l'autofinancement des investissements

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 7 817 201,26 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les crédits ouverts sur le budget 2021, avant reprise des résultats 2020, permettent le financement de diverses opérations conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement tel que présenté lors du Débat d'Orientation budgétaire 2020 et notamment :

Les dépenses non ventilées s'élèvent à 976 340 €.

Elles s'inscrivent dans la poursuite des dispositifs de fonds de concours existants et pour de nouveaux investissements programmés. Ces dépenses correspondent pour l'essentiel à :

- La finalisation du site internet pour 46 700 € TTC ;
- Solde du fonds de concours communautaire pour le financement du contournement nord d'Ernée pour 41 528,12 €
- Provision de 250 000 € au titre du fonds de concours contournement sud, laquelle sera abondée de 420 000 € (crédits 2020) lors de la reprise des résultats 2020, la provision devrait atteindre 670 000 € à la fin de l'année 2021 ;
- Fonds de concours communautaires :
 - « Bibliothèques » à hauteur de 6 000 € pour les projets de Montenay et Larchamp ;
 - « Revitalisation des centre-bourgs » à hauteur de 50 000 € lequel fonds sera abondé de 50 000 € lors de la reprise des résultats 2020 ;
 - « Individualisé » (reversement du FPIC) à hauteur de 130 772 € (solde pour 6 communes).
- Enveloppe de 85 200 € dans le cadre des « aides à l'immobilier d'entreprise » avec, d'une part la participation aux 25 % de la subvention versée par le Conseil départemental de la Mayenne et en totalité pour les projets portés par la Communauté de communes ;
- L'inscription de 20 000 € dans le cadre du programme « Habiter mieux » afin d'abonder les aides de l'Etat sur ce dispositif ; les restes à réaliser pour 32 500 € seront repris à l'affectation des résultats 2020 ;
- Une enveloppe de 5 000 € pour un fonds de concours à l'acquisition de vélos à assistance électrique auprès des particuliers ;
- Un reliquat de crédits pour l'inscription des droits d'entrée Berger-Levrault en faveur des communes qui souhaitent souscrire au contrat SEGILOG pour 10 000 € (prise en charge de 30 252 € TTC en 2020 pour 10 communes) ;
- Le déploiement du dispositif RFID dans les bibliothèques pour 135 000 € TTC (subvention DRAC de 50% perçue en 2020) ;
- L'acquisition de matériel informatique (renouvellement et nouveaux besoins y compris bibliothèques) pour 42 840 € ;
- L'acquisition de 2 véhicules pour 50 000 € (Service « système d'information » et « aire d'accueil des gens du voyage ») ;
- Enveloppe de 42 000 € pour acquisition de matériel musical, vidéo, affichage numérique légal CCE.

Les opérations d'investissements individualisées s'élèvent à un montant global de 5 456 083 €, correspondant pour l'essentiel à :

- L'extension de l'atelier ELEKTO à Andouillé
- L'extension de l'atelier TIM à Ernée
- Les premières études pour la construction de l'atelier TSS à Andouillé
- La poursuite des travaux de la maison de santé pluridisciplinaire à ERNEE, étendus à la création d'un centre médico psychologique
- Les premières études d'extension de la MSP d'Andouillé
- L'acquisition de réserves foncières
- La poursuite des travaux de voirie sur la ZA de la Hainaud à Ernée
- Le projet mobilité mené dans le cadre du PCAET
- L'opération de rénovation énergétique de 18 logements sociaux
- La création d'un parking photovoltaïque au siège de la CCE

- La modification du PLUI
- La révision du SCOT
- La mise en œuvre du SPR sur la commune Ernée

Les opérations financières s'élèvent à 932 000 €.

Elles correspondent pour l'essentiel au remboursement de la dette bancaire.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le principe de préparation du budget 2021 a été de limiter au maximum le recours à l'emprunt.

Les projets non ventilés (hors opérations individualisées d'investissement), sont intégralement autofinancés par la Communauté de communes.

Concernant les opérations d'investissement, la Communauté de communes, bénéficie de subventions de la part de l'État, de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Mayenne dans le cadre de ses contrats de territoire.

Les restes à charge des opérations d'investissement (hors projets économiques en faveur des entreprises) sont en grande partie autofinancés malgré la non-affectation des résultats 2020. Le recours à l'emprunt a été inscrit pour les projets suivants :

- Ensemble des projets économiques en faveur des entreprises dans le respect de l'équilibre financier pour un montant global de 936 545 €.
- Création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire d'Ernée pour 1 018 054 €
- L'acquisition de réserves foncières pour 290 000 €
- L'opération de rénovation énergétique de logements locatifs pour 267 652 €

La reprise des résultats permettra :

- D'autofinancer autant que possible la Maison de Santé Pluridisciplinaires d'Ernée en réduisant au maximum le recours à l'emprunt
- D'inscrire les crédits dont il est fait état ci-dessus pour les opérations non individualisées pour 502 500 €
- De prévoir, dans la mesure du possible, le versement d'avances remboursables aux budgets annexes "Zones d'activités" pour la poursuite des travaux de viabilisation, et ce afin de limiter le recours à des prêts relais bancaires.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver le budget principal 2021 de la Communauté de communes de l'Ernée.**

Budget Annexe « Gestion et traitement des déchets »

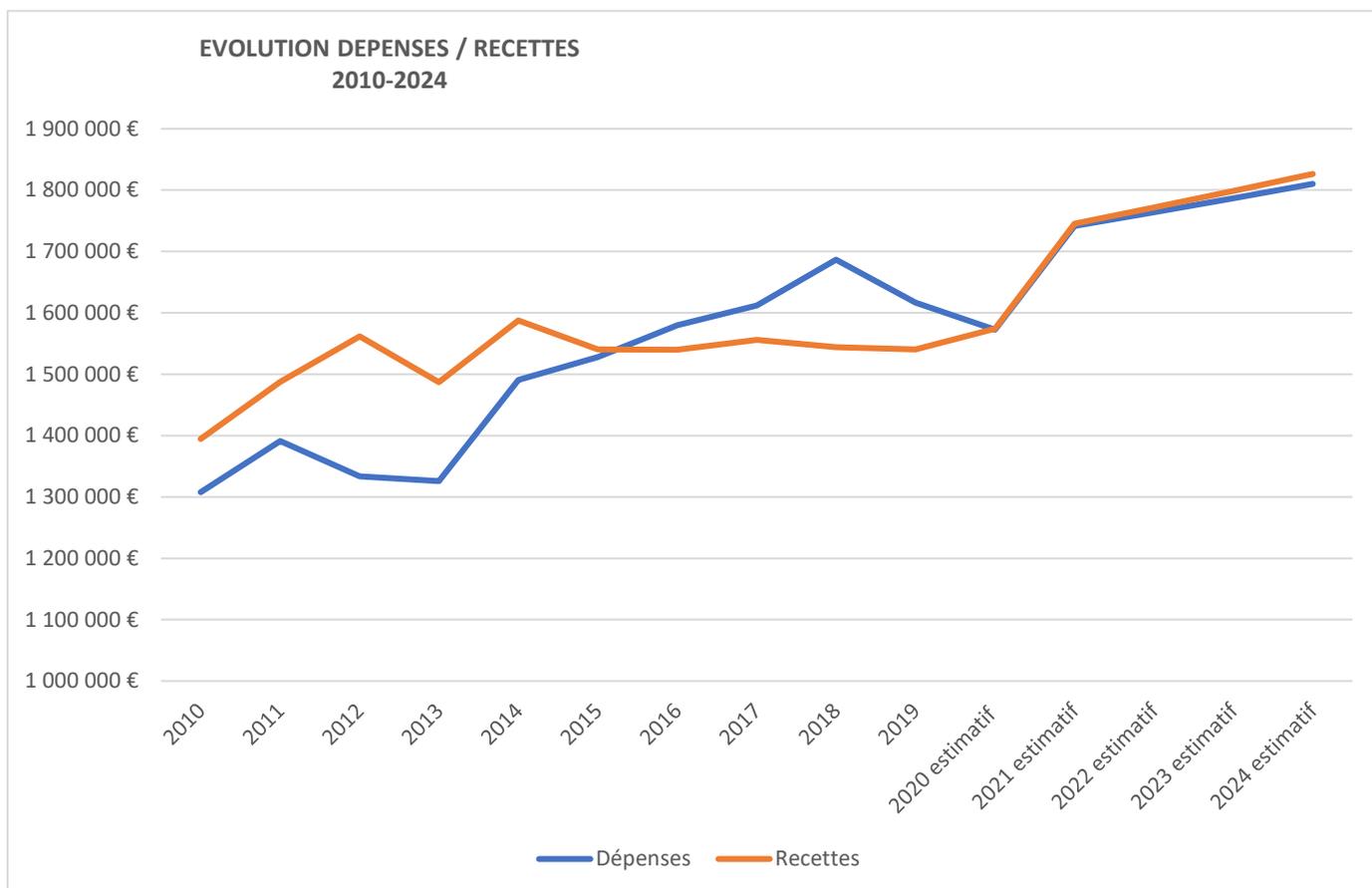
Le Budget annexe « Gestion et traitement des déchets » retrace l'ensemble des dépenses et des recettes liées à la collecte et au traitement des déchets sur le territoire. Comme tout budget industriel et commercial (SPIC), il a vocation à s'équilibrer de lui-même, sans avoir recours au budget général de la collectivité. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères représente sa principale source de recette.

Pendant près de 10 ans, le élus de la collectivité ont fait le choix de ne pas augmenter la redevance. Cette stratégie a été possible du fait des excédents d'exploitation existant à l'époque sur le service. Ces excédents ont permis de financer les évolutions du service et une partie des investissements nécessaire à la modernisation des équipements.

Néanmoins, l'exploitation du service a été déficitaire entre 2017 et 2020.

En 2021, la section de fonctionnement doit prendre en charge en complément des coûts habituels :

- Les amortissements (déchèterie et point d'apport volontaire), non pris en compte tant que la totalité des opérations n'étaient pas soldée (impact de l'ordre de 110 000 € sur la section de fonctionnement dès 2021).
- L'évolution de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) appliquée sur le traitement des ordures ménagères et du tout-venant collecté en déchèterie. Ce dernier coût passera de 18€/tonne à 30 €/T en 2021 jusqu'à 65€/tonne en 2025.



Il est proposé au Conseil communautaire de faire évoluer la redevance d'enlèvement des ordures ménagères afin de disposer d'un budget à l'équilibre dès l'année 2021. Une première évolution avait été effectuée en 2020.

Cette décision permettra ainsi :

- De disposer d'un niveau de recettes conforme aux dépenses de services ;
- De couvrir l'impact de la TGAP, dont l'augmentation a été maintenue par le gouvernement ;
- De doter le budget d'une capacité d'investissement afin de permettre de poursuivre la modernisation des équipements du service (amélioration des conditions d'accueil et diversification du tri dans les déchèteries,

amélioration des points de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables, évolution future de la collecte, ...)

- De ne pas alourdir les charges du budget principal dans un contexte financier tendu.

Le tableau ci-dessous donne une simulation de l'augmentation annuelle de la REOM pour les foyers du territoire. Le montant qui sera facturé aux foyers de la Communauté de communes reste conforme aux prix pratiqués sur les territoires de proximité.

COUT PAR FOYER (TTC) par an:	2020	Proposition 2021	
1 personne Campagne	76,09	87,50	+ 11,41 €
1 personne Partie Agglomérée	86,76	99,77	+ 13,01 €
2 personnes Campagne	106,52	122,50	+ 15,98 €
2 personnes Partie Agglomérée	121,46	139,68	+ 18,22 €
3 personnes Campagne	129,36	148,76	+ 19,40 €
3 personnes Partie Agglomérée	147,48	169,60	+ 22,12 €
4 personnes et + Campagne	152,19	175,02	+ 22,83 €
4 personnes et + Partie Agglomérée	173,51	199,54	+ 26,03 €

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver les montants suivants pour la REOM 2021 :

Unité de calcul	Tarif en € HT
Ub Collecte des ordures ménagères et assimilées	35,41 €
Ub Collecte des Bornes Sélective	9,20 €
Ub Traitement des ordures ménagères et assimilées	23,09 €
Ub Fonctionnement des déchèteries	23,00 €
UB TOTAL Usagers / Activités professionnelles	90,70 €
UB Forfait minimum (professionnels)	61,86 €
UB Gros Producteurs (par m3)	12,20 €

Pour les professionnels, le tableau de détail par activité est joint au présent rapport.

PARTIE 1 : SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 1 736 161,41 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011- Charges à caractère général : 1 378 986,19 € (contre 1 298 880,79 € en 2020)

Le budget prévoit une baisse des tonnages de la collecte des Ordures ménagères de 2 % et une évolution des déchets recyclables de la manière suivante :

- + 4 % de corps creux ;
- + 1 % de verre ;
- + 2 % des corps plats.
- + 3 % des déchets collectés en déchèterie.

Les évolutions de coût les plus importantes sont liées à une forte augmentation de la TGAP (Taxe Générale des Activités Polluantes) :

- + 7,45 €/T pour le traitement des ordures ménagères soit plus de 20 000 €
- + 12 €/T pour le traitement des Encombrants soit plus de 22 000 €

Cette taxe poursuivra son augmentation jusqu'en 2025 à minima.

L'article 611 reprend les dépenses liées aux traitements des déchets (OM, bornes sélectives et déchèteries) et intègre en complément une nouvelle opération de reprise des pneumatiques agricoles pour 14 000 € représentant une collecte de 100 tonnes environ

L'article 6248 reprend quant à lui les prestations de collecte. La stabilité intègre une baisse des coûts de collecte des Ordures Ménagères, liée à la généralisation des points d'apport volontaire.

Cette baisse est contrebalancée par les coûts de collecte des déchets recyclables et des déchets en déchèteries.

L'article 61558 prévoit des frais pour le lavage des colonnes principalement et autres réparations.

Le coût lié aux animations scolaires est stable et prend en considération l'ensemble des animations effectuées sur les CC du Bocage mayennais et de Mayenne Communauté, à savoir qu'en 2020, du fait de la pandémie, une partie des animations scolaires ont dû être annulées.

Chapitre 012 – charges de personnel : 133 910,00 €

Cet article est en augmentation afin de prendre en compte notamment le poste d'accueil et d'agent technique sur une année pleine.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues

Le budget prévoit des dépenses imprévues à hauteur de 1 567,51 €, sans intégration des résultats 2020.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

En l'état actuel de la préparation budgétaire, il n'est pas possible d'intégrer de virement à la section d'investissement avant la reprise des résultats.

Chapitre 042 – Dotations aux amortissements : 207 515,43 € (contre 112 760,00 en 2020)

Comme indiqué précédemment, cette augmentation est liée à la prise en compte des amortissements des points de collecte et de la déchèterie d'Ernée, même si en contrepartie, les amortissements des subventions sont augmentés, l'impact sur le budget de fonctionnement est important.

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de services : 1 430 786,33 €

Articles 703 et 707 - vente de matières recyclables : Comme depuis 2 ans, ces articles poursuivent leur baisse du fait de la conjoncture internationale. La période COVID a permis de stabiliser les chutes de prix, une remontée des prix de vente n'est pas envisagée pour 2021.

Article 706 – correspond à la « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères » (REOM) qui est en augmentation.

Article 7087 - intègre le remboursement des frais de coordination des actions par les Communautés de communes du Bocage mayennais et de Mayenne Communauté pour 15 000 €.

Chapitre 74 – subventions d'exploitation : 244 638,00 €

Subventions exploitations (CITEO, OCAD3E...) : Le montant prévisionnel est stable mais une baisse sera à anticiper dans les années futures du fait d'un financement plus stricte des Eco Organismes (Ecomobilier, CITEO...)

Le budget prévoit également une subvention du Conseil départemental pour la collecte des pneumatiques agricoles pour 3 000 €.

Chapitre 042 - Reprise des subventions : 33 133,94 € (contre 13 765.00 en 2020)

Ce chapitre augmente du fait de la prise en compte de la reprise des subventions perçues pour la déchèterie d'Ernée.

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 588 498,94 €

OPERATION 100 « Déchèteries » pour 310 000 € qui inclus :

- La rénovation / Extension de la déchèterie de CHAILLAND
- La mise en œuvre de barrières automatiques sur toutes les déchèteries du territoire
- L'acquisition de matériel nécessaire (benne, autres contenants)

En recette il est prévu 170 000 €, financement lié au plan de relance régional.

OPERATION 102 « Collecte Sélective » pour 20 000 €. Il est prévu l'acquisition de nouveaux conteneurs de tri aérien en complément des points d'apports volontaires. Une réflexion doit être menée au sein de la commission « Développement durable » afin de définir une stratégie de remplacement des conteneurs existants.

OPERATION 103 « Informatique » pour 1 000 € qui correspond au remplacement d'un poste de travail.

OPERATION 105 « Aménagement de points de regroupement » pour 169 000 € qui correspond aux paiements des conteneurs posés en fin d'année 2020 non facturés à la clôture de l'année en investissement.

En recette, il est prévu 59 726.56 €HT, correspondant au surcoût pour la mise en place de conteneurs semi enterrés pour le tri pris en charge par la commune d'Ernée

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver** le budget annexe 2021 « Gestion et traitement des déchets ».

Budget annexe « Réseau de chaleur »

L'année 2020 a permis de retrouver un fonctionnement normal de la chaudière bois, ce qui a permis une stabilisation des coûts. La pandémie a réduit la vente de chaleur mais également l'achat de combustible.

PARTIE 1 : SECTION D'EXPLOITATION

Le budget 2021 s'équilibre en fonctionnement à 127 261.00 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - charges à caractère général : 85 378.60 €

Les principaux postes de dépenses de ce chapitre concernent les achats de bois et de gaz. Pour le budget 2021, il est notamment prévu les achats suivants :

- Achat de bois : 50 703.60€
- Achat gaz : 18 575.00 €

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70 : vente de produits, prestations de services : 105 155.00 €

Les recettes du service ont été estimées en prenant en compte une hausse de la consommation par rapport à 2020 (COVID et arrêt de l'espace Aquafitness pendant plusieurs semaines).

La ventilation des recettes prévisionnelles est la suivante :

- Aquafitness de l'Ernée : 85 300,00 € (950 MWh)
- Ville d'Ernée (salle de sport) : 10 765,00 € (85 MWh)
- Gendarmerie : 9 090,00 € (85 MWh)

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et en recettes à 33 797,08 €

Le budget 2021 est identique à l'exercice 2020 sur les investissements.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver** le budget annexe 2021 « Réseau de chaleur »

Budget annexe « EAU EN REGIE »

Le budget 2020 « eau en régie » prévoit la fin du contrat de prestation SUEZ. La dépense relative à la reprise du territoire en régie complète est ventilée sur plusieurs chapitres et plusieurs comptes (consommations électriques, carburants, achats de réactifs, communication, personnel, assurances etc...)

En terme d'investissement, le taux de renouvellement de réseaux est maintenu à 1% et le projet de création de l'atelier est intégré. Une lourde intervention est également prévue sur le site de l'usine des eaux d'Ernée dont la dépense s'étalera sur 2 années.

L'emprunt affiché pour équilibrer le budget devrait être remplacé lors de la reprise des résultats 2020.

PARTIE 1 : SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 3 999 798,39 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 1 164 450 €

Les dépenses principales sont présentées ci-après :

Article 604 : essentiellement pour le paiement du service « bureau d'études » de la Communauté de communes

Article 605 (achat d'eau) : Cet article prend en compte les achats d'eau :

- au Syndicat du Nord Mayenne pour Vautorte (60 000 m³, dont 60 % sont revendus au SIAEP de l'Anxure et de la Perche au même tarif) ;
- au Syndicat du Nord Mayenne pour St Denis de Gastines (5 500 m³) ;
- au SIAEP de l'Anxure et de la Perche pour La Bigottière (4 000 m³)
- à Laval Agglomération pour Andouillé et La Baconnière (100 000 m³);
- à Laval Agglo via Saur pour La Baconnière et une partie de Andouillé et Chailland (200 000 m³)
- au SMPBC pour La Pellerine (18 000 m³)
- achat d'eau exceptionnel au Nord Mayenne pour les travaux prévus sur les bâches de l'usine des eaux d'Ernée (153 000 m³)

Articles 6061, 6062, 6063 (réactifs, énergie, fournitures petit équipement) : les montants dans le budget 2021 tiennent compte de la reprise des territoires précédemment exploités par SUEZ

Article 611 : cet article servait au paiement de la prestation SUEZ qui n'est pas reconduite en 2021

Article 6156 (maintenance) : astreinte 24/24 multi-techniques, maintenance cellule haute tension et thermographie, la maintenance sur les logiciels informatiques ainsi que les contrôles règlementaires ;

Article 6226 : il a été inscrit une somme de 4 000 € pour certaines prestations liées au bassin versant

Article 6228 : ce compte sert au paiement d'une partie de l'adhésion à l'ATD'Eau ainsi que l'adhésion à la Charte Solidarité Eau du Conseil Départemental.

Article 6287 : cet article correspond aux remboursements de frais à la Communauté de communes (assurances, charges électricité, eau, affranchissement, internet, téléphonie, ...). Le montant est en hausse en raison des assurances complémentaires à souscrire pour les équipements précédemment exploités par SUEZ.

Article 6288 : cet article intitulé « autres » sert au paiement des analyses d'eau. Le montant est en hausse en raison de la reprise des communes précédemment exploitées par SUEZ.

Articles 63512,6356,6371,6378 : ces articles correspondent à diverses taxes et essentiellement aux taxes eau et assainissement, estimées sur les volumes vendus en 2020. Ces taxes sont collectées via les factures d'eau et d'assainissement pour le compte de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental.

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 801 900 €

Le chapitre intègre l'ensemble des charges de personnel des 4 budgets eau et assainissement (un remboursement de charges apparaît en recette, ce remboursement tient également compte de la mise à disposition de personnel pour l'espace aquatique). Les diverses mises à disposition de personnel (entretien des sites par les agents communaux, ressources humaines) sont également incluses.

Pour l'année 2021, les principales évolutions concernent :

- Le recrutement de 2 agents « réseaux » en prévision de la fin du contrat de prestation de services avec la société SUEZ.
- La mise à disposition d'un agent d'entretien à la base de vie des agents de terrain situé à l'usine des eaux d'Ernée

Chapitre 014 - Atténuations de produits : 1 174 961 €

Ce chapitre correspond :

- au reversement de la recette de l'assainissement perçue sur le budget de la régie eau potable (reversés au budgets assainissement en régie, assainissement en DSP, et une part est reversée à SUEZ)
- au reversement de 2 taxes perçues sur les factures (complémentaires à celles citées dans le chapitre 011)

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 9 600 €

Ce chapitre comprend les licences et hébergements de logiciel. Des provisions pour admissions en non-valeur et créances éteintes seront ajoutées lors de la reprise des résultats

Chapitre 66 - Charges financières : 116 992.38 €

Chapitre 67- Charges Exceptionnelles : 19 000 €

Cette dépense correspond essentiellement à des annulations de facture en cas d'erreur sur les estimations de consommations lorsque les relèves réelles de compteurs ne peuvent pas être effectuées.

Chapitre 022- Dépenses imprévues : 31 929.06 €

Chapitre 023 - Virement à la Section d'Investissement : 0 €

Ce chapitre sera abondé lors de la reprise des résultats.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 680 965.95 €

Correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70- Produit des services : 3 779 608 € répartis de la manière suivante :

- Eau potable : 2 041 000 € (basée 9 910 abonnements et 884 000 m³ + vente d'eau au SIAEP de l'Anxure)
- Travaux eau : 30 000 € (en hausse en raison de la reprise du secteur précédemment exploité par SUEZ)
- Assainissement : 828 388 €
- Autre : 4 500 € (participation de l'agence de l'eau pour la facturation des taxes, loyers des antennes)
- Remboursement de personnel des autres budgets annexes : 223 000 €
- Taxes à reverser : 652 720 €

Chapitre 74- Subventions : 25 000 €

Cette recette correspond aux subventions accordées pour le programme de préservation de la qualité de l'eau en amont de la prise d'eau d'Ernée.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 190 190,39 €

Correspond à la reprise des subventions d'investissement relatives aux biens amortis

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 2 752 556,19 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération 10 : bassin versant : 25 000 €

Cette opération correspond aux actions de préservation de la qualité de l'eau menées en amont de la prise d'eau d'Ernée. Ces dépenses sont subventionnées à hauteur de 70% en moyenne.

Opération 13 : Travaux sur réseaux : 990 000 €

Renouvellement de réseau sur diverses communes et programme de renouvellement de compteurs.

Le programme d'investissement concerne :

L'opération comprend : des engagements de la programmation 2020 (Charmelière à St Denis et Gouvenière à Chailland) + la route du Bourgneuf à la Baconnière, La Gigoulais à Chailland, l'alimentation de la Sicorie – les rues du DC Fortin et de l'Hôtel de ville à Andouillé, une problématique de défense incendie à Vautorte + le projet de sectorisation du réseau

Opération 15 : Travaux sur installations : 693 000 €

Cette opération comprend notamment les actions suivantes pour l'année 2020 :

- La Rénovation d'une partie des bâches de l'usine d'eau d'Ernée et le renouvellement de pompes de forages, interventions prévues en 2020 mais ayant été reportées
- Du renouvellement électromécanique.

Opération 17 : optimisation du service : 60 000 €

Cette opération comprend les dépenses d'investissement nécessaires aux missions des agents. Pour l'année 2021, il est prévu essentiellement :

- L'achat de 2 véhicules en raison de la reprise du secteur précédemment géré par SUEZ

Opération 18 : schéma directeur : 20 000 €

Cette somme correspond au reste du paiement de l'étude initiée en 2019.

Opération 19 : Atelier : 600 000 €

Chapitre 16 : Remboursement emprunts et dettes : 173 101 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses seront financées par des subventions extérieures de l'ordre de 940 000 € et autofinancement du budget annexe.

Dans l'attente de la reprise des résultats, un emprunt de 1 130 325 € est inscrit. Au vu du résultat de l'exercice 2020 et du report de travaux prévus en 2021, il n'est pas certain qu'un emprunt soit nécessaire.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver le budget annexe 2021 « EAU EN REGIE »**

Budget annexe « ASSAINISSEMENT EN REGIE »

Le Budget « Assainissement en régie » traite des opérations effectuées sur les dispositifs d'assainissement des communes d'Ernée, Montenay, Saint-Pierre-des-Landes, Larchamp, Saint-Denis-de-Gastines, Juvigné, Vautorte, La Croixille, Saint-Hilaire-du-Maine, La Baconnière et La Pellerine.

PARTIE 1 : SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 873 906,50 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 256 850 €

Les dépenses principales sont similaires à celles du budget 2020. Le périmètre d'intervention de cette compétence reste le même qu'en 2020. Une légère hausse est appliquée car la totalité du chapitre a été consommée les années précédentes et il très peu de marges de manœuvre.

Les dépenses de suivi agronomique et d'épandage des boues sont maintenues, même si la réglementation n'a pas évolué à ce jour sur l'interdiction d'épandre en raison du COVID-19.

Article 604 : pris en compte du service « bureau d'études » de la Communauté de communes. Ce compte sera revu lors de la reprise des résultats en fonction de la concrétisation des projets d'assainissement

Articles 61523+61528 (inspections vidéo et curage, prestation de contrôles électriques réglementaires, dératisation) : en hausse afin d'améliorer l'entretien préventif de l'ensemble des réseaux

Article 6156 (maintenance) : contrat de maintenance de la serre, du poste HT, de la centrifugeuse de la Station d'Ernée. En hausse en raison d'une maintenance plus lourde en 2020 sur la centrifugeuse.

Article 6228 (divers) : comprend essentiellement l'adhésion au SATESE

Article 6262 : prévisions en hausse en vu de la mise en place de la télégestion sur des postes actuellement non équipés. Cette surveillance à distance permet de réduire les déplacements et de repérer les dysfonctionnements plus rapidement

Article 6288 : cet article correspond aux frais d'analyses des rejets des stations d'épuration et aux analyses de boues et de sols. En légère hausse au vu du réalisé et de la hausse potentielle des tarifs.

Articles 63512-6378 : Taxes foncières et redevance ordures ménagères

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 135 000 € revu à la baisse au regard du réalisé 2020. Le montant est remboursé au budget annexe « eau en régie ».

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : 8 000 €

Ce chapitre comprend des remboursements de frais de chaulage. Les exploitants ne sollicitant pas toujours le remboursement au cours de l'exercice, ce montant est revu à la hausse afin de pouvoir répondre aux demandes.

Chapitre 66 - Charges financières : 68 674.06 €

En diminution, aucun emprunt n'ayant été réalisé en 2020.

Chapitre 022- Dépenses imprévues : 6 738.61 €

Chapitre 023 - Virement à la Section d'Investissement : 0 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 398 643.83 €

Correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations

RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes principales sont présentées ci-après :

Chapitre 70- Produit des services : 718 000 € répartis de la manière suivante :

- Vente assainissement : 667 000 € (basé sur 5 463 abonnements et 355 000 m³)
- Travaux : 36 000 € (comprenant le traitement des boues hydroxydes de l'usine des eaux)
- PFAC : 5 000 €
- Autres prestations (contrôles de conformité) : 10 000 €

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 155 906.50 €

Correspond à la reprise des subventions d'investissement relatives aux biens amortis

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 794 606,50 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération 13 Travaux sur réseaux : 320 000 €

L'objectif est de renouveler 1% du réseau soit 1,5 km. Sont compris dans cette opération le renouvellement des réseaux suivants :

- Ernée : rue d'Anjou (report d'une partie de la dépense 2020) et rue des Glaïeuls
- Larchamp : rue d'Anjou
- La Baconnière : rte du Bourgneuf
- St Denis de Gastines : rue du Grand Miaule
- Inspections télévisées

Opération 15 - Travaux sur installations : 80 000 €

Cette opération inclut des travaux sur les lagunes et divers électromécaniques

Opération 17 - optimisation du service : 55 000 €

La dépense doit permettre :

- Le remplacement d'un véhicule
- L'achat de matériel divers pour la réalisation des travaux et interventions

Opération 18 – schéma directeur : 40 000 €

Cette somme correspond à la fin des schémas directeurs des communes de Juvigné et La Baconnière actuellement en cours de réalisation

Chapitre 16 : Remboursement emprunts et dettes : 142 500 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses seront financées par des subventions extérieures.

Dans l'attente de la reprise des résultats, un emprunt de 256 562.67 € est inscrit.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver le budget annexe 2021 « Assainissement en régie »**

Budget annexe « EAU EN DSP »

Ce budget est nouveau. Il fait suite à la dissolution du Syndicat d'eau du Centre Ouest Mayennais.

Les montants des amortissements ne sont pas encore bien connus dans le détail. Le budget présente un ordre de grandeur qui sera affiné lors de la reprise des résultats.

PARTIE 1 : SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 130 100 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 2 950 €

Comprenant des frais d'occupation des locaux et une partie de l'adhésion ATD'Eau

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 1 800 €

Remboursement charges de personnel au budget annexe « Eau en Régie »

Chapitre 66 - Charges financières : il n'y a pas d'emprunts transférés

Chapitre 022- Dépenses imprévues : 350 €

Chapitre 023 - Virement à la Section d'Investissement : 0 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 125 000 €

Correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70- Produit des services : 115 100 €

- Reversement de la part collectivité par les délégataires sur la base de 1 021 abonnements et 120 000 m³.
- Vente d'eau à Laval Agglomération pour l'alimentation de Bourgon et du Bourgneuf

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 15 000 €

Correspond à la reprise des subventions d'investissement relatives aux biens amortis

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 125 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération 13 - Gros travaux sur réseaux : 80 000 €

- Crédits inscrits pour la rénovation éventuelle de réseaux en fonction des besoins

Opération 15 - Travaux sur installations : 30 000 €

- Un aménagement est nécessaire pour le stockage des réactifs de la station de la Fétissaie à Juvigné

Chapitre 16 : Remboursement emprunts et dettes : il n'y a pas d'emprunts transférés

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les travaux ne font pas l'objet de subvention. Seuls les amortissements couvrent les dépenses envisagées.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver le budget annexe 2021 « Eau en DSP »**

Budget annexe « ASSAINISSEMENT EN DSP »

Le Budget « Assainissement en DSP » traite des opérations effectuées dans le cadre des 2 contrats de délégations de service public repris par la Communauté de communes sur les communes de l'ancien SIAEP de Chailland (Chailland, Saint-Germain-le-Guillaume et La Bigottière) et la commune d'Andouillé. Les 2 contrats sont en affermage avec la société SUEZ et arriveront à échéance le 31/12/2023.

La capacité d'investissement de ce budget est très réduite.

PARTIE 1 : SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 86 891,27 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 8 382 €

Le chapitre a est revu à la baisse au vu du réalisé 2020.

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 500 €

Le chapitre a est revu à la baisse au vu du réalisé 2020.

Chapitre 66 - Charges financières : 11 667.98 €

Chapitre 022- Dépenses imprévues : 1 540,46 €

Chapitre 023 - Virement à la Section d'Investissement : 0 €

Un virement pourra être effectué lors de la reprise des résultats.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 64 800.83 €

Correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70- Produit des services : 62 000 €

Reversement de la part collectivité par les délégataires sur la base de 1 264 abonnements et 83 360 m³. En baisse en raison de l'augmentation contractuelle de la part délégataire.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 24 891.27 €

Correspond à la reprise des subventions d'investissement relatives aux biens amortis

PARTIE 2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Section équilibrée en dépenses et recettes à 173 200,83 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération 13 - Gros travaux sur réseaux : 124 000 €

Cette opération comprend la rénovation des réseaux des rues suivantes :

- Le report des crédits des travaux du bourg de Saint-Germain-le-Guillaume
- La création de quelques boîtes de branchements route de St Hilaire à Chailland

Opération 15 - Travaux sur installations :

- Il n'est pas prévu de dépenses en 2021

Chapitre 16 : Remboursement emprunts et dettes : 23 600 €

Dépenses imprévues : 309.56 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Des subventions extérieures sont attendues pour un montant de 18 000 € pour la réalisation des travaux.

Dans l'attente de l'affectation des résultats un emprunt de 90 000 € a été inscrit pour assurer les équilibres budgétaires.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver le budget annexe 2021 « Assainissement en DSP »**

Budget annexe « SPANC »

SECTION D'EXPLOITATION

Section équilibrée en dépenses et recettes à 36 000 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 4 000 €

Chapitre 012 - Charges de Personnel : 30 000 €

Remboursement charges de personnel au budget « Eau en régie », en prévision de la réalisation des contrôles de bon fonctionnement

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 2 000 €

Il s'agit d'une réserve prévue pour faire face à des admissions en non-valeur

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre 70- Produit des services : 36 000 €

Les recettes ont été estimées sur les bases suivantes :

- 340 contrôles de bon fonctionnement
- 82 contrôles de vente et neuf

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **D'approuver** le budget annexe 2021 « SPANC »

Tableau des effectifs

	Effectifs budgétaires(pourvus) au 01/01/2021				
	Rappel Effectifs budgétaires (pourvus) au 01/01/2020	Budget OM	Budget Eau en Régie	Budget Général	TOTAL
Titulaires régime CNRACL	41	1	8	29	38
Titulaires régime général durée hebdo. < à 28 h	1			1	1
Sous total	42	1	8	30	39
Titulaires-détachement	2			2	2
Titulaires-disponibilité	2			1	1
TOTAL TITULAIRES	4	0	0	3	3
Agents contractuels sur emplois permanents	31	2	7	27	36
TOTAL CONTRACTUELS	31	2	7	27	36
TOTAL GÉNÉRAL	77	3	15	60	78
EN ETP	65.95	3	15	49.45	67.45

Les effectifs budgétaires pourvus ne tiennent pas compte :

- des postes d'apprenti au service informatique, eau et assainissement et AquaFitness
- du poste en accroissement temporaire d'activités à l'Aquafitness de l'Ernée